Exposé n°7: Réseaux sociaux et vie privée?

PROBLÉMATIQUE Nos données personnelles en ligne sont consultables par d'autres personnes et peuvent donc avoir des conséquences sur notre vie réelle. Lesquelles ?

Question 1 Contours de l'identité numérique

Constituez des binômes et choisissez une personnalité dans la liste disponible sur le site du manuel. Chaque binôme va devoir trouver le maximum d'informations sur la personnalité choisie.

- a. L'FIDE 1 vous indique les différents moyens de trouver le plus grand nombre d'informations possibles. Copier toutes les informations que vous trouvez dans un fichier texte.
- b. Comparer les résultats : toutes les données ont-elles été postées par les personnalités ? Si non, d'où proviennent-elles ? Les informations sont-elles véridiques ? (RIDE 2)
- c. Rédiger collectivement une définition pour l'identité numérique.

Question 2 inconvénients de l'utilisation des données personnelles par les réseaux sociaux

- a. Visionner la vidéo de PIDE De puis lister les types de traces laissées sur les réseaux sociaux qui peuvent avoir un effet négatif sur votre vie future.
- b. Qu'appelle-t-on le droit à l'oubli ? (FIDE 4)

Duestion 3 Paramétrages de confidentialité et de sécurité sur les réseaux sociaux

- a. Sur les réseaux sociaux, a-t-on le choix du public qui voit nos publications?
- b. D'après vous, quels dispositifs permettent de vous authentifier, c'est-à-dire de vérifier qu'il s'agit bien de vous derrière l'écran?
- **c.** Vous supprimez une photo que vous avez postée sur un réseau social : à votre avis, sera-t-elle supprimée des autres comptes qui l'auraient téléchargée ou copiée ?

CAPACITÉS ATTENDUES :

Connaître les principaux concepts liés à l'usage des réseaux sociaux Paramétrer des abonnements pour assurer la confidentialité de données personnelles

BOÎTE À **OUTILS**



Vérifier son identité numérique



Pour chercher des informations sur une personne sur le Web, entrer son nom et son prénom sur les moteurs de recherche mais aussi sur les outils de recherche des réseaux sociaux. Il existe aussi des sites spécialisés dans ces recherches comme WebMii.

AIDE 2

AIDE

Le partage sur les réseaux sociaux et le droit d'auteur

Les Conditions Générales d'Utilisation de la plupart des réseaux sociaux indiquent les règles suivantes :

- Vous êtes responsable du contenu que vous publiez.
- Vous restez propriétaire du contenu que vous publiez.
- L'ensemble des utilisateurs de la plate-forme a le droit de réutiliser sur la plate-forme le contenu que vous publiez. La plate-forme vous donne les outils facilitant ces partages, insérant l'auteur d'origine.
- Vous pouvez publier du contenu sur la plate-forme seulement s'il n'enfreint pas les droits de propriété intellectuelle d'un autre utilisateur et s'il respecte le droit à l'image.
- Pour utiliser le contenu d'une autre personne, hors de la plate-forme, vous devez en obtenir l'autorisation (de préférence écrite) avant de le publier.



Vidéo « C'est quoi le droit à l'oubli numérique ? », Les clés des médias



Cette courte vidéo explique ce qu'est le droit à l'oubli et les situations dans lesquelles il peut s'exercer ou non. Pour effacer des traces gênantes sur une plate-forme, vous devez en tout premier lieu vous adresser à la personne ayant publié. Sinon, demandez à la plate-forme directement l'effacement



Vidéo « Que pouvez-vous faire pour protéger votre réputation en ligne ? »



Cette vidéo de l'Office of the Privacy Commissioner of Canada rappelle l'importance de contrôler notre réputation en ligne puis propose des conseils généraux sur les bonnes conduites à avoir sur les réseaux sociaux.